

OBTENTION RÉSULTAT D'ANALYSE

Par Profil supprimé Postée le 25/06/2020 09:57

Bonjour, Je me suis fait arrêter sur la route par les gendarmes j'ai fait un test de dépistage de thc salivaire qui s'est révélé positif j'ai donc ensuite fait une analyse de sang. J'ai reçu au bout de 10 jours une suspension de permis mais je n'ai rien concernant les résultats d'analyses. La préfecture m'a dit que c'était les gendarmes qui me communiqueraient les résultats mais on m'a répondu qu'il n'y avait pas de taux de thc que le test était soit positif soit négatif et que là il était positif ce qui me paraît un peu bizarre. Je voulais savoir si je suis en droit de réclamer ces résultats et à qui ? Si quelqu'un pouvait m'éclairer merci d'avance

Mise en ligne le 26/06/2020

Bonjour,

La loi française interdit la conduite après avoir consommé des stupéfiants.

Il n'existe effectivement pas de seuil en dessous duquel cet usage est permis. Ainsi, comme vous l'avez écrit, soit le test est positif, soit il est négatif.

Le fait que vos deux tests, salivaires et sanguins, se soient révélés positifs laissent peu de doute à une erreur.

Nous ne connaissons pas la raison pour laquelle vous semblez contester le résultat, mais sachez que vous pouvez demander, dans un délai de 5 jours suivant la communication du premier résultat d'analyse sanguin, une contre-expertise qui sera réalisée par un autre laboratoire à partir de l'échantillon de sang prélevé au moment du contrôle.

Pour information, sachez que la THC reste de 2 à 8 heures en moyenne dans le sang pour un usage occasionnel (moins de 10 joints par an) mais il peut rester jusqu'à un mois pour un usage intensif et quotidien.

Comme vous l'a signalé la préfecture, c'est auprès de la gendarmerie que vous devez effectuer vos demandes.

Pour toutes autres questions, n'hésitez à joindre nos écouteurs tous les jours soit par téléphone de 8h à 2h au 0 8002313 13, appel anonyme et gratuit, soit par Chat via notre site internet Drogues Info Service de 8h à minuit.

Bien à vous
